



REUNION DU COMITE DE QUARTIER « LA PART DES ANGES »

DU 12 octobre 2018

Présents : environ une vingtaine de personnes

ORDRE DU JOUR

1. Choix sur la dénomination des rues pour une identification conforme des adresses
2. Information sur le lotissement « les Hauts de Bichat »
3. Limitation de vitesse des véhicules
4. Information sur les travaux réalisés suite aux demandes du comité lors des réunions précédentes
5. Questions diverses

1°) Dénomination et numérotation des rues

Durant l'année 2019, il faudra que toutes les habitations de la commune de Châteauneuf aient une adresse avec un numéro et nom de rue afin de faciliter la distribution du courrier, des colis, l'intervention des secours (pompiers et SAMU) et également pour pouvoir être raccordé à la fibre numérique lorsque les travaux d'installation seront réalisés.

Il est proposé aux habitants de réfléchir ensemble à des noms de rues dans leur quartier afin que début 2019 le comité de quartier avec les services de la mairie puissent finaliser les adresses des habitations de la Part des Angés.

Les habitants du Petit et du Grand Bois Durand ont depuis la réunion transmis leurs propositions :

- Route des Bois Durand
- Route de la Part des Angés
- Impasse de l'Agrier
- Chemin des Rochailles

La problématique de la rue d'Angoulême et de la route d'Angoulême a également été abordée. De nombreux dysfonctionnements dans la distribution du courrier sont signalés.

Il a été décidé de ne retenir que la route d'Angoulême il faudra donc renuméroter les habitations.

Tous ces changements n'interviendront qu'en 2019 dans le cadre de l'accompagnement par l'Agence Technique Départementale et feront l'objet de décisions en conseil municipal (détails dans l'article sur l'adressage en 2019)

2°) Information sur le lotissement « les Hauts de Bichat »

Le lotissement sera composé de 17 lots, le prix de vente sera fonction de la superficie et de l'emplacement. La moitié des lots est déjà réservée.

Un chemin piétonnier permettra de descendre jusqu'au Bain des Dames.

L'écoulement des eaux pluviales a été prévu pour éviter les inondations des habitations en contre bas du lotissement lors des orages.

3°) Vitesse excessive des véhicules

Route d'Angoulême

Les riverains rappellent la vitesse excessive des véhicules entre la caserne des pompiers jusqu'à l'embranchement de la route de Mosnac. Cette portion est limitée à 70km/h, la demande est de limiter la vitesse à 50km/h.

A la demande de la mairie qui faisait suite à une réunion du comité de quartier, les responsables voirie du département et de la mairie se sont rendus sur place pour étudier cette problématique. Un nouveau chiffrage pour analyser les flux et la vitesse va être réalisé. Si 80% des véhicules sont en dessous de la vitesse autorisée, le département conservera la limite à 70 km/h.

Route de Roullet :

Afin de répondre à la demande des riverains des stops et des chicanes ont été installés en septembre pour inciter les usagers à respecter le 50Km/heure.

Les chicanes définitives seront installées dans plusieurs mois en fonction des retours sur l'espacement.

Les riverains présents indiquent que depuis la mise en place des stops et des chicanes la vitesse des véhicules a notamment baissé même si malheureusement certains conducteurs ne respectent pas les stops.

Bapaume

Sur cette départementale, les excès de vitesse sont fréquents et plusieurs accidents ont déjà eu lieu.

La mairie propose de demander à la gendarmerie de se positionner plus souvent pour verbaliser

Certains habitants demandent l'installation de radars.

4°) Information sur les travaux réalisés suite aux demandes du comité lors des réunions précédentes

Le comité de quartier remercie la municipalité pour les travaux de rénovation de la route communale de Longeville.

L'habillage des poubelles à l'entrée du bain des dames a été réalisé durant l'été

5°) Questions diverses

Plusieurs informations sur la commune sont données en séance

- Route d'accès à la déchetterie va pouvoir être améliorée suite à une entente tripartite entre la mairie- Calitom et l'entreprise Garandeau et dans le cadre de la réhabilitation de la décharge de la Perdrix Rouge.
- A la demande sur qui doit entretenir le ruisseau de la cité de l'Etang, la municipalité indique que ce ruisseau n'est pas de compétence communale